

la rivière, sur environ quatre vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Ustera jusqu'à la rivière, sur environ soixante dix brasses. Pihavara ou Ustera est le propriétaire de ce terrain. Signé: Pihavara ou Ustera.

56. Uspaihuasoro. S'étend depuis le terrain de Uspuuru-a-Pasaita jusqu'à celle de Uruahuatea-a-Pasaita sur environ cent dix brasses. Il s'étend aussi depuis la mer profonde jusqu'à le terrain de Haahti sur environ quatre vingt dix brasses. Roau-a-Ustera est le propriétaire de ce terrain. Signé: Roau-a-Ustera.

57. Uaxarari. S'étend depuis la limite des terrains de Ustera jusqu'à le terrain de Pasaita sur environ deux cent brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Uspuuru au côté de la montagne jusqu'à celle de Pasaita, sur environ deux cent brasses. Roau-a-Ustera est le propriétaire de ce terrain. Signé: Roau-a-Ustera.

58. Ustera. S'étend depuis le terrain de Uspuuru-a-Pasaita jusqu'à celle de Uruahuatea-a-Pasaita sur environ cent dix brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Ustera-a-Ustera jusqu'à celle de Uruahuatea-a-Pasaita sur environ deux cent brasses. Pihavara ou Ustera est le propriétaire de ce terrain. Signé: Pihavara ou Ustera.

59. Uamapua. S'étend depuis le terrain de Roau-a-Ustera jusqu'à le sommet de la haute montagne, sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière jusqu'à le terrain de Ustera, sur environ cent cinquante brasses. Ustera-a-Pasaita est le propriétaire de ce terrain. Signé: Uspuuru-a-Pasaita.